AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (6)ItemJean-Baptiste André Godin à Pinart et Cie, 8 février 1861

Jean-Baptiste André Godin à Pinart et Cie, 8 février 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)
Collation2 p. (7r, 8v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Pinart et Cie, 8 février 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41768

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction8 février 1861
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinatairePinart et Cie
Lieu de destinationMarquise (Pas-de-Calais)

Description

RésuméApprovisionnement en fonte des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin se plaint de la mauvaise qualité de la fonte reçue qu'il ne peut utiliser, ce à quoi ne l'avaient pas habitué Pinart et Cie. Il l'avertit que les deux bateaux suivants ne seront pas déchargés si la fonte n'est pas de bonne qualité. Godin menace de demander des dommages et intérêts à Pinart et Cie s'il n'envoie pas immédiatement par chemin de fer en gare de Saint-Quentin de la fonte supérieure en compensation de la fonte de Cleveland qu'il a dû utiliser pour poursuivre le travail et dont il doit à nouveau s'approvisionner.

Mots-clés

Chemins de fer, Fonte, Procédure (droit), Transport de marchandises Lieux cités

- Royaume-Uni
- Saint-Quentin (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 14/09/2022 Dernière modification le 26/04/2023

Guise le l' ferrier 1 Mesiners Ginart of in a Margaian ma letter der 3 courant vives ment du facheur inewent dont nos relate parquir rampter de toutes difficulties Subor Sonfluen matheureusement tra grana, in effety guand Depuis de largtimes Nous ne me hiving que des fantes de montage not be tout premier qualit of que pom dus caprushment refuer a acciptur No mulliurs no somment captiguers it wouthin que vous mayer capien des fantes de qualite tillement informer que templos ou min dera par juditale deva battaria sout arrives sur lequele mous allons asin a nows entirever see he moyens quil vous conviend ra dimploque pour en tour parts it Jua auties hatania sunt arriber mais musta an direct gives decharges a mains gue la fante ou rensisse la qualit. convenue a gur en vaison en la surprise dans laquele se suis tombie pour les deus premiers pations on seve pas a come constate it pour pur que le dont saiste afa detra the fait in take presence vous Volger les retardo et les frais que ula ouasunour p Nous in prusiens afin vans assising and prementions que shows

luguery combrathe de prander dans date enteres "des dommaises et es they musede de vous ou meaper atemint in fantes depereneres et quintin la mauraier quatit don't pe me plains mayout ally rigitur our la quantité in épiralans que me watait ales vant the guier it à thereit des sia unto unsuras que pour compromis par dater facile vives pourles mesurer tout totanie du mas ear de pa befoure ou courser your ne monogrammy satis um mise en demuke wourd deter regul of perfait austitut mile die dangliture, if on faut done is capping queises it formelles in ister part pur vate the werrer qui me readurest sur a ally it pourley four in as gur in merm approvioummento, en mem timpo que for la rever vois som la mauraia quantitions antes que vois mader capulies su autrement Je derice dans la din since a Dis comment saiges par la dist deplowable que Nous moster facte Visitley agrice Muslewers me